

LEADER, un coup de pouce pour vos projets !

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Azur vient de lancer les appels à projets LEADER pour l'année 2025.

Une belle opportunité pour le territoire puisque le GAL Alpes et Azur a obtenu une enveloppe budgétaire de plus de 2.6 millions d'euros au titre du programme européen de développement rural LEADER, pour soutenir des projets de développement local.

Soutenir des projets locaux et dynamiser l'activité de nos vallées

Après une première année de déploiement, qui a déjà permis le dépôt de plus de 10 dossiers et la rencontre avec 200 porteurs de projets, le programme européen LEADER Alpes et Azur lance les appels à projets 2025 !

Ils s'adressent à tout acteur local privé ou public, qui porte un projet et cherche un coup de pouce pour se lancer. Création de nouveaux services pour renforcer les solidarités et le lien social, développement de l'économie circulaire ou encore nouvelle façon de penser nos ressources font partie des domaines d'action qui peuvent être soutenus.

Pour 2025, les dates limites de dépôt des dossiers sont fixées au 10 avril et au 10 septembre.

Les transitions écologiques et solidaires au cœur de la stratégie Alpes et Azur

Le programme LEADER Alpes et Azur est porté conjointement entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur (06) – en tant que chef de file –, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (06), la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon (04) et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (05), réunis au sein du GAL Alpes et Azur.

Le GAL Alpes et Azur bénéficie d'une enveloppe de plus de 2,6 millions d'euros de fonds européens FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), sur la période 2023-2027, pour mener à bien sa stratégie « Bien vivre ensemble dans un territoire en transition » et répondre à 3 grands objectifs :

- Renforcer les liens et consolider les services pour tous
- Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives
- Innover dans notre lien aux ressources

LEADER : le programme européen des territoires ruraux

Le programme européen LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un outil pensé pour les territoires ruraux. Il leur permet de solliciter des fonds européens pour soutenir des projets innovants en faveur de la transition écologique et solidaire.

Une aide européenne concrète et très locale pour les acteurs locaux, qui est attribuée à des projets répondants à des critères issus d'une concertation locale réalisée en 2022. C'est un jury dédié, le Comité de programmation, composés d'élus locaux et d'acteurs de la société civile, qui sélectionne les projets à soutenir, identifiés comme prioritaires pour le développement des vallées.

Projet LEADER : définition

Un projet LEADER doit répondre à un besoin local, et correspondre à l'esprit LEADER :

- Mettre en réseau les acteurs du territoire, réunir plusieurs partenaires
- Veiller au caractère innovant de votre projet
- Être attentif à l'empreinte environnementale de votre projet
- Favoriser l'intégration de tous les publics et contribuer à l'égalité des chances
- S'assurer de la pérennité du projet et de son autonomie financière dans le temps

L'équipe LEADER, se tient à disposition de tous les porteurs de projets pour transformer leur idée en réalité ! Un accompagnement qui permet dans un premier temps une étude sur l'éligibilité du projet, puis s'il est sélectionné, l'assistance dans le montage du dossier.



Contacts et renseignements :

Salomé DELILLE - Coordinatrice LEADER - GAL Alpes et Azur

- 06 01 27 42 71
- leader@alpesdazur.fr